

Le 1er juin 1972

TH
Lett. IN Crim de la Défense, demandant export
de 30 machines, jés de Bostatsky, Gorky,

Note à Monsieur le Ministre Gelzer

Permis d'exportation de matériels de guerre vers le Pakistan
Lettre de l'ambassadeur.

10-6-72

Gelzer

Exportation de matériel
de guerre vers le Pakistan

Notre ambassade à Islamabad nous a télégraphié le 24 mars 1972 que le Ministère pakistanais des affaires étrangères désirait recevoir l'autorisation de commander à Crypto SA à Zoug 62 machines à chiffrer faisant partie d'une commande faite à l'origine par le Ministère pakistanais de la défense et destinées maintenant à l'équipement de la centrale et des missions pakistanaises à l'étranger. A la demande de la Direction de l'Administration militaire fédérale, la maison Crypto a écrit la lettre que je vous ai remise hier. L'année dernière, nous avons refusé de prolonger les permis d'exportation des machines à chiffrer destinées au Ministère pakistanais de la défense. Crypto a prétendu, à différentes reprises, que notre décision lui ferait subir un préjudice financier considérable, ces appareils répondant à une commande spéciale et ne pouvant de ce fait être vendus à d'autres clients. Si nous l'autorisons maintenant à les livrer au Ministère des affaires étrangères, Crypto pourrait vendre une partie des machines commandées par le Ministère de la défense et restées en souffrance.

Il convient de rappeler que la livraison de machines à chiffrer à des autorités civiles n'est pas soumise aux dispositions relatives à l'exportation de matériel de guerre. Crypto n'aurait donc en principe pas besoin d'un permis d'exportation. Ladite entreprise n'a toutefois pas voulu agir sans connaître notre avis. J'estime que nous pourrions donner notre accord, puisque les informations parvenues de notre ambassade à Islamabad semblent confirmer que ces appareils sont bel et bien destinés au MAE. En outre, par mesure de précaution, nous pourrions exiger que Crypto nous remette une déclaration des autorités pakistanaises compétentes au sujet de l'affectation de ces machines. Etes-vous d'accord?

Indermühle

J.J. Indermühle

Les machines sont destinées au MAE. (Gelzer)



- 2 -

P.S.

(5.6.1972)

Le Chargé d'affaires a.i. du Pakistan m'a remis l'aide-mémoire ci-joint, certifiant que 30 machines à chiffrer sont destinées au Ministère des affaires étrangères du Pakistan.

T. de Witt